

EN DIRECT DE LA MAIRIE

FERMETURE DES MAIRIES :

- Les trois mairies déléguées de Val d'Erdre-Auxence sont fermées au public jusqu'au samedi 1^{er} mai 2021 inclus. Un accueil téléphonique unique est mis en place au 02 41 77 41 87. Pour les démarches ne pouvant être différées (état civil, affaires funéraires, recensement militaire, etc.), il est possible de prendre rendez-vous en contactant la mairie par téléphone.
- Le service cartes nationales d'identité/passeports reste ouvert et les rendez-vous physiques sont maintenus dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires.

COVID-19 – RAPPEL DES PRINCIPALES MESURES :

- DEPLACEMENTS :

En journée, de 6h à 19h, les sorties sont autorisées dans un rayon de 10 km autour de son domicile sur présentation d'un justificatif de domicile ou de l'attestation de déplacement. Les déplacements au-delà de 10 km sont interdits sauf motif impérieux et sur présentation de l'attestation. Les motifs de déplacement autorisés en journée :

- *Activité professionnelle, enseignement, formation, mission d'intérêt général.*
- *Consultations, examens, soins médicaux.*
- *Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants.*
- *Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.*
- *Convocation judiciaire ou administrative, démarches administratives ne pouvant être réalisées à distance.*
- *Déménagement.*
- *Achats de biens et/ou services de première nécessité*
- *Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ou un lieu de culte.*
- *Activité physique de plein air, promenade, besoins des animaux domestiques.*

Le couvre-feu s'applique à l'ensemble du territoire de 19h à 6h du matin. Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont interdits de 19h à 6h sous peine d'une amende de 135€ et jusqu'à 3750€ en cas de récidive. Les motifs de déplacement autorisés pendant le couvre-feu :

- *Déplacements professionnels*
- *Consultations, examens, soins médicaux.*
- *Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants.*
- *Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.*
- *Transit vers les gares ou aéroports.*
- *Déplacements brefs dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.*

Aucun déplacement inter-régionaux n'est autorisé sauf motif impérieux avec, toujours, la possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que les trajets des travailleurs transfrontaliers.

- **MASQUE :** Pour toutes les personnes âgées de plus de 11 ans, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de l'espace public et partagé du département et dans tous les établissements recevant du public. Cette mesure s'applique à tous les usagers de la voirie de plus de 11 ans qui circulent autrement qu'en voiture, moto ou scooter jusqu'au 31 mai 2021 inclus.

- **TRAVAIL :** Le télétravail doit être systématisé partout où il est possible, à raison de 4 jours minimum par semaine.

- **EDUCATION :** Pour freiner la propagation du virus en préservant l'éducation, le calendrier scolaire a été adapté.

À partir du 26 avril : rentrée scolaire, avec retour en présentiel pour les maternelles et les primaires et cours à distance pour les collèges et les lycées.


À partir du 3 mai : retour en classe pour les collèges et les lycées avec des jauges de présence adaptées.

- **COMMERCES :** Seuls les commerces vendant des biens et des services de première nécessité sont autorisés à ouvrir.

- **VIE SOCIALE :** Les regroupements à plus de six personnes sur l'espace public sont interdits. Par ailleurs, la consommation d'alcool sur la voie publique est également interdite. Sur arrêté préfectoral, l'accès à certains sites (quais, berges, places...) pourra être interdit en fonction des circonstances locales.

ÉTAT CIVIL :

 **Naissances : Le Louroux-Béconnais :** Le 23 mars : Théo et Lola BERGEY Le 24 mars : Capucine JOUBERT

 **Décès : Le Louroux-Béconnais :** Le 28 mars : Irène VAYE, veuve LUAIS, 1 rue des Grillons, 99 ans.

Le 29 mars : André FILLAUDEAU, 3 rue Noël Pinot, 72 ans.

Le 2 avril : David BAUDOIN, Le Chillon, 50 ans.

URBANISME : La publication d'une demande d'urbanisme est obligatoire dès sa réception en mairie et ne fait pas office d'accord.

Le Louroux-Béconnais :

- CHOPIN Franck et Cécile, 16 square de l'Aunay, isolation extérieur ;
- SICARD Matthieu, 30 avenue du Cadran, création d'une entrée ;
- SICARD Matthieu, 30 avenue du Cadran, création d'un préau ;
- MORVAN Yann et Estelle, 1 impasse du Balancier, construction d'une piscine ;
- NITSCHELN Philippe, 15 A rue d'Ingrandes, construction d'une pergola ;
- SCEA GACHOT, La Sepellerie, démolition partielle d'un hangar et aménagement d'un bureau et rangement agricole ;
- EARL DES AUSTRALES, Les Bretonnières, projet de poulailler ;
- BOUET Cédric et CHAMPIRE Tiffany, 7 rue Hector Berlioz, construction d'un pavillon à usage d'habitation principale ;
- GAUTHEY Sylvain et METAYER Coline, 11 rue Hector Berlioz, construction d'une maison individuelle ;
- GAEC LE CHOISELIER, Le Choiselier, démolition et reconstruction d'un hangar ;

La Cornuaille :

- LAMBERT Bruno, Beauchêne, bâtiment de stockage fourrages avec panneaux photovoltaïques et local Shelter ;
- SCEA DE LA POUTIÈRE, La Poutière, construction de trois poulaillers.

RECENSEMENT MILITAIRE : Tous les jeunes, filles et garçons, nés entre le 1^{er} avril 2005 et le 30 juin 2005 (âgés de 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile avant fin juin 2021. Pour cela, ils doivent se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

CAMPAGNE DE DEPISTAGE : Vous avez été nombreux à faire le déplacement pour la campagne de dépistage organisée le jeudi 1^{er} avril dernier à l'espace culturel l'Argerie. Au total, 324 personnes ont été dépistées et, parmi elles, 23 ont été testées positives à la Covid-19 soit un peu plus de 7% des personnes dépistées. La Mairie tient à remercier l'ARS des Pays de la Loire, la Préfecture de Maine-et-Loire, le Pôle Santé Ouest Anjou, les infirmières libérales ainsi que le laboratoire Biosites de Montreuil-Juigné qui ont permis la réussite de cette opération.

Même si les taux d'incidence (650 pour 100 000 habitants) et de positivité (14,8) sont en baisse sur Val d'Erdre-Auxence, ils restent encore trop élevés. Il est donc fortement recommandé de continuer à appliquer les gestes barrières et à respecter les mesures en place.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : En France, pour pouvoir voter, il faut obligatoirement être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Si vous n'êtes pas inscrit, il vous sera impossible de voter lors des prochaines élections.

Pour les élections départementales et régionales, l'inscription sur les listes électorales doit être réalisée avant le 7 mai 2021.

- **S'inscrire sur les listes électorales :** Vous êtes un nouvel habitant de la commune et vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales ? Pour cela, trois solutions s'offrent à vous :

1. Réaliser la procédure directement en ligne sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372 ou
2. Télécharger le Cerfa n° 12669*02 sur service-public.fr puis le déposer complété dans votre mairie déléguée ou
3. Vous rendre dans votre mairie déléguée pour récupérer et compléter le formulaire Cerfa n° 12669*02.

Pour réaliser cette démarche, il vous faudra impérativement être muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

- **Vérifier ma situation :** Si vous avez un doute quant à votre situation, nous vous invitons à vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788 Ce service en ligne vous permettra de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de vérifier que vous n'avez pas été radié et de connaître l'adresse de votre bureau de vote.

- **À savoir :**

- En cas de **déménagement dans une nouvelle commune**, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.
- En cas de **changement d'adresse dans la même commune**, vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse.

ELECTIONS : Les élections départementales et régionales vont se dérouler les dimanches 13 et 20 juin 2021. La mairie recherche des personnes disponibles pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement (en fin de journée) sur les trois communes déléguées. Seule condition : être inscrit sur les listes électorales. Si vous êtes disponible, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre mairie déléguée.

COUPURE D'ELECTRICITE POUR TRAVAUX : Le mardi 27 avril de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h au Louroux-Béconnais > Le Moulin Salé, La Petite Chaumière, La Rusterie, La Grande Chaumière, Bel Air, La Couérie, La Perrière, La Francoiserie, Maison

du Jardin, La Maison Neuve, Les Hautes Cours, Gabillard, Le Petit Vivier, Les Basses Cours, Les Violais, La Seillerie, 23Q Rue d'Ingrandes.

RESIDENCES AUTONOMIE : Dans le cadre d'un remplacement pour congé maternité, le CCAS recrute un infirmier coordinateur H/F à temps complet (35h) pour une mission d'environ 6 mois au sein des résidences autonomie de Val d'Erdre-Auxence. En lien et sous la responsabilité du directeur des résidences, les missions sont les suivantes : coordonner l'équipe d'accompagnement à la vie quotidienne (22 agents) ; coordination avec les intervenants médicaux et paramédicaux et gestion des rendez-vous des résidents ; lien entre les résidents, les familles et l'équipe ; contrôle et surveillance du circuit du médicament ; distribution des médicaments sur le temps du déjeuner ; tenue et informatisation des dossiers des résidents ; pilotage de la réalisation des projets de vie individualisés ; réalisation et mise à jour des protocoles ; coordination et développement des actions de vie sociale et prévention à la perte de l'autonomie ; astreinte téléphonique. Profil recherché : DE infirmier exigé, DU gérontologie ou coordinateur souhaité, expérience en gérontologie exigée. Poste à pourvoir le 21 juin. Les candidatures, avec CV et lettre de motivation, sont à adresser à M. SEBODE, Directeur des résidences autonomie avant le 1er mai : direction@residences-vea.fr Contact : 02 41 77 40 30.

CCAS : Le CCAS de Val d'Erdre-Auxence est fermé au public jusqu'au 1^{er} mai. En cas de besoin, la permanence téléphonique reste active au 02 72 88 15 46.

ENQUETE STATISTIQUE : L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), va réaliser une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité du 19 avril au 26 juin 2021. Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquances dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes. Dans la commune, quelques ménages vont être sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

URAF PAYS DE LA LOIRE : La crise sanitaire a modifié le quotidien des familles et notamment des jeunes (liens sociaux, suivi des études, insertion professionnelle, accès au logement, soins médicaux, problèmes financiers...), c'est pourquoi l'Uraf des Pays de la Loire a décidé de leur donner la parole dans le cadre de son Réseau d'Observation des Réalités Familiales en lançant une nouvelle étude. Des ateliers participatifs vont se dérouler en avril et mai 2021 afin de recueillir l'avis des jeunes et des familles et d'être porteur de propositions auprès des responsables familiaux et des pouvoirs publics sur ce sujet. Cette méthode d'ateliers participatifs, conduite par l'URAF et animée par l'ARIFTS va permettre aux participants de s'exprimer, d'échanger librement durant 2h00 à 2h30 sur ce qu'ils vivent au quotidien. Comme à chaque fois, une restitution en sera faite aux participants et diffusée. 3 ateliers sont organisés dans le Maine-et-Loire : le lundi 19 avril à 17h30 en visio pour les plus de 25 ans ; le mercredi 12 mai à 17h30 à Angers pour les plus de 25 ans ; le lundi 17 mai à 17h30 à Angers pour les 18-25 ans. Renseignements et inscriptions : 02 41 36 51 37 ou reseauobservation@uraf07.unaf.fr

ASSAINISSEMENT : La commune rappelle qu'il est interdit de jeter des lingettes et protections périodiques dans les toilettes sous peine d'entraîner un dysfonctionnement dans les canalisations et le réseau d'assainissement. Dans les WC, seul le dépôt de papier hygiénique est autorisé. Le reste doit être jeté à la poubelle.

PLUVIOMETRIE : 22 mm en mars 2021.

ASSOCIATIONS

APEL NOEL PINOT : L'APEL Ecole Noël Pinot organise une vente de plats à emporter (voir flyer ci-après). Nous vous proposons de découvrir une recette typique de la cuisine sénégalaise : le Poulet Yassa et son Gratin de patates douces. Ce plat vous est proposé au tarif de 8€. Réservez avant le 16 avril au 06 86 48 24 31 ou directement auprès de la Boucherie Stéphane Martineau. Attention, changement de date : en raison des mesures sanitaires en place, les plats seront finalement à retirer à l'école le vendredi 30 avril 2021 de 16h45 à 18h00.

BIBLIOTHEQUE DU LOUROUX-BECONNAIS : La bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels sauf les jours fériés. Pendant le mois de mai, la bibliothèque sera fermée les samedis 1er et 8 mai, le jeudi 13 mai et le dimanche 23 mai. Afin de respecter le protocole sanitaire, un fléchage est mis en place et l'entrée de la bibliothèque se fait en passant sous le porche.

CLUB DES JOYEUX : Renouvellement de l'adhésion toujours possible : 7,50€. Prendre rendez-vous auprès de notre trésorière, Rolande Tarreau, au 02 41 48 00 40 pour récupérer votre carte d'adhérent. Par prudence, la randonnée du 20 avril est annulée.

ADMR SUD SEGREEN : Job d'été : Confiné ou pas, tu as un emploi ! Tu veux aider des personnes âgées, garder des enfants ou accompagner des personnes en situation de handicap ? Renseigne-toi auprès de l'association ADMR proche de chez toi : ADMR Sud Segréen par mail recrutement@fed49.amdr.org ou téléphone 02 41 93 74 97.

DIVERS

PHARMACIE LORETAINE : La pharmacie Lorétaine au Louroux-Béconnais propose la vaccination contre la Covid-19 avec le vaccin AstraZeneca pour :

- Toutes les personnes âgées de plus de 75 ans.
- Les personnes âgées de 55 à 74 ans présentant un risque de forme grave de Covid-19 et/ou ayant une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 (les personnes dans cette tranche d'âge mais ne présentant pas de problème de santé doivent encore patienter pour se faire vacciner).

Pour vous faire vacciner, une première entrevue doit être réalisée en pharmacie pour vérifier votre éligibilité à la vaccination puis prendre rendez-vous pour programmer les deux injections. Cette pré-consultation s'effectue aux horaires d'ouverture habituels de la pharmacie, sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h30 à 19h15 et le samedi de 9h à 13h. La campagne de vaccination, quant à elle, se déroulera les mercredis et vendredis matin. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la pharmacie au 02 41 77 41 80.

REFLEXOLOGUE : Nouveau : réflexologue certifiée sur la commune du Louroux-Béconnais, installée en cabinet. La réflexologie s'applique du plus jeune âge jusqu'à la personne âgée. La réflexologie est une médecine naturelle qui lutte contre différents "maux" (anxiété, stress, surmenage, déprime, migraine, troubles respiratoires, constipation, troubles digestifs, insomnies, douleurs dorsales, hypertension, cholestérol, arthrose, burnout et bien plus encore...). Cette thérapie manuelle stimule des points réflexes au niveau des pieds, équilibre l'organisme et aide à vous soulager de vos douleurs physiques et morales. Je vous accompagne en toute bienveillance, discrétion, prenant en considération votre histoire de vie avec la problématique du moment. Vous êtes dans un endroit de confiance et ainsi vous pourrez profiter de cet instant de douceur et apprécier votre séance de réflexologie. Vous ressentirez une relaxation profonde, bien-être et sérénité. Vous avez besoin d'informations concernant la réflexologie ? N'hésitez pas à me contacter afin que je vous renseigne sur cette thérapie manuelle. Je me déplace à domicile dans un rayon de 20km. N'hésitez pas à me contacter : Marina EOUZAN – Doux Réflex' 4 ter rue d'Angers au Louroux-Béconnais. Téléphone : 07 77 80 07 52 Mail : douxreflex@outlook.fr Site : www.douxreflex.fr

ANNONCE : Petit porte-monnaie perdu vers la Place de l'Eglise sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais. Si vous l'avez retrouvé, merci de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie afin qu'il soit restitué à son propriétaire.

PROCHAIN FLASH : le mercredi 28 avril 2021

Dépôt des annonces : fm@val-erdre-auxence.fr / Date limite : le vendredi 23 avril 2021



VENTE DE REPAS A EMPORTER

L'APEL de l'école Noël Pinot du Louroux Béconnais, en collaboration avec Stéphane Martineau Traiteur, vous propose une vente de plats à emporter à venir chercher à l'école le **16h00** à **18h00**

Reportée au vendredi 30 avril 2021 à partir de 16h45

Un peu de voyage au Sénégal avec le **POULET YASSA** et son **GRATIN DE PATATES DOUCES**

8€ par personne

SUR RESERVATION AU 06 86 48 24 31, par les coupons réponse ou à la Boucherie Stéphane MARTINEAU AVANT LE VENDREDI 16 AVRIL 2021



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

GOVERNEMENT

DEDANS AVEC LES MIENS (Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

VIE SOCIALE Je ne reçois pas chez moi. Je ne me rends pas chez les autres.	TÉLÉTRAVAIL Je télétravaille sauf impossibilité.
AÉRATION J'aère régulièrement mon logement.	SORTIES Je ne sors plus après 19h, sauf pour mon travail ou une urgence et avec une attestation.

DEHORS EN CITOYEN (Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

GESTES BARRIÈRES Je porte le masque et je respecte les distances.	REPAS J'évite de manger ou de boire si je ne suis pas seul ou avec les personnes de mon foyer.	MOTIF IMPÉRIEUX Je ne quitte pas ma région ou mon département sauf motif impérieux ou professionnel, justifié par attestation.
SORTIES Je peux sortir jusqu'à 19h pour les motifs autorisés.	DÉPLACEMENT Au-delà de 10 kilomètres, je dois avoir une attestation justifiant le motif de mon déplacement.	VIE SOCIALE Je peux retrouver des amis dehors, mais à 6 maximum et en respectant les gestes barrières.